

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-02-20x-00223 Référence de la demande : n°2021-00223-051-001

Dénomination du projet : Mise en oeuvre des PNA Emyde Lépreuse et Cistude d'Europe

Lieu des opérations : -Région(s) : Occitanie,

Bénéficiaire : CEN Occitanie

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CEN Occitanie est le demandeur principal d'une autorisation de capture des tortues aquatiques autochtones. Il propose également de chapeauter la demande des autres structures partenaires et des personnes travaillant sur l'espèce.

Le CEN Occitanie est :

- animateur du PNA en faveur de l'Emyde lépreuse
- Animateur du PRA Occitanie en faveur de la Cistude d'Europe

Capture, marquage et prélèvements de sang et de griffes de l'Emyde Lépreuse :

Le Plan National d'Actions (PNA) pour l'Emyde lépreuse a été présenté le 09 mars 2012 au Conseil national de la protection de la nature où il a reçu un avis favorable. Une nouvelle rédaction du PNA est en cours et elle devrait être finalisée en 2021.

L'Emyde lépreuse est une espèce typique des zones humides temporaires de la zone méditerranéenne. Cette espèce est à l'heure actuelle localisée en France quasi exclusivement en région Languedoc-Roussillon et plus particulièrement dans la plaine et le piémont des Pyrénées Orientales. L'objectif du PNA est de faire en sorte que cette espèce particulièrement cryptique avec les méthodes d'inventaires classiques soit prise en compte en termes de protection par des inventaires fiables via la capture par nasses. Dans le cadre du PNA il est demandé les renouvellements de capture pour l'Emyde lépreuse. Les personnes concernées captureront sous l'autorité de l'animateur du PNA en faveur de l'Emyde lépreuse soit :

- Lionel Courmont animateur du PNA Emyde
- Olivier Verneau UPVD CEFREM
- Pierre Fita - GOR
- Jérémie Jalabert – Nymphalis
- Julien Robert – RIVAGE
- Anne Sophie Le Gal UPVD CEFREM

MOTIVATION ou CONDITIONS

Capture, marquage et prélèvement de sang de la Cistude d'Europe :

Demande de renouvellement des autorisations de capture 2021-2023 dans le cadre des actions du PNA en faveur de la Cistude d'Europe.

Le deuxième Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Cistude d'Europe a été validé le 28 février 2020 par le Conseil national de la protection de la nature. Il fait suite à un premier PNA (2011-2015) qui a permis d'acquérir de précieuses connaissances sur la répartition de l'espèce en France et sur l'état des populations de l'espèce.

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) a bénéficié de nombreuses études ces dernières années ayant permis de mieux identifier sa répartition et caractériser les sites occupés. Aujourd'hui les principaux axes d'amélioration des connaissances (Action 6 du PNA) sont orientés vers :

- L'évaluation de l'impact de la qualité de l'eau sur la conservation de l'espèce,
- L'évaluation du changement climatique sur la conservation de l'espèce,
- L'étude de la phase de vie immature,
- La caractérisation génétique des populations.

Les personnes qui réalisent les captures et le marquage doivent justifier d'une expérience préalable ou suivre une formation avec une personne référente.

Dans le cadre du PNA il est demandé les renouvellements de captures de la Cistude d'Europe ainsi que celles accidentelles d'Emyde lépreuse.

Les personnes qui renouvellent leur autorisation et qui captureront sous l'autorisation de l'opérateur du PNA sont :

- Olivier SCHER (coordination du PRA Cistude)
- Marine COURONNE (technicienne de gestion, CEN Occitanie)
- Bertrand GUBERT (garde du littoral, CEN Occitanie)
- Célia GRILLAS (chargée de projets, CEN Occitanie)

D'autres opérateurs (laboratoires de recherche, bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels) peuvent être amenés à demander une autorisation de capture (avec ou sans marquage) dans le cadre de différentes études.

Ces demandes doivent être remontées au CEN Occitanie en tant que coordinateur du PRA Cistude afin de valider les opérations envisagées.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Parmi ces opérateurs, certains sont déjà formés à la capture voire au marquage et ont déjà bénéficié d'autorisation :

- Laurent BARTHE (Société herpétologique de France),
- Pauline PRIOL (StatiPOP)
- Ludovic CASES (Symbo)
- Serge CUDENNEC (EPTB Vistre)
- Xavier FORTUNY (RNN du Bagnas)
- Cyril Marmoex (RNN de l'Estagnol, CEN Occitanie)

Pour optimiser les protocoles et s'assurer une précision raisonnable pour un effort réaliste dans le cadre du PNA, il faut donc :

- Réaliser au moins 3 sessions de piégeage par an.
- Privilégier les mois de juin-juillet, et éviter avril et octobre.
- Maintenir un effort de piégeage le plus constant possible (même nombre de pièges, même nombre de journées), avec des distances entre pièges inférieures ou égales à 50m.

Deux journées de piégeage par session semblent suffisantes sur les sites où les individus sont concentrés sur de petites superficies (mares, étangs). Dans les milieux où les densités et les taux de capture sont beaucoup plus faibles, notamment sur les cours d'eau, le nombre de jours de piégeage devra être revu à la hausse pour obtenir des estimations d'abondance suffisamment précises.

Conclusion :

Ces captures, les marquages et les prélèvements éventuels effectués sur les deux espèces (Emyde lépreuse et Cistude d'Europe) sont réalisés dans le cadre administratif et scientifique du PNA Emyde et du PRA Cistude.

Les premiers résultats obtenus grâce à ces techniques démontrent leur utilité pour améliorer la connaissance des deux espèces. C'est pourquoi le CNPN accorde un avis favorable à ces demandes. Il est toutefois suggéré d'ajouter au protocole de capture des recommandations sanitaires évitant le risque de salmonellose chez les manipulateurs ou de transmission d'agents pathogènes entre individus capturés.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 06 AVRIL 2021

Signature :



